



## 2022 ILCA Championnat Canadian Masters

Autorité organisatrice: Yacht Club de Beaconsfield (BYC)

9-11 Juin, 2023

Montréal, Québec

### Avis de course

La notation « [NP] » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

#### 1 Règles

1.1 L'événement est régi par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile (RRS).

1.2 (DP) RCV 40 et le préambule de la partie IV sont modifiés de sorte que les compétiteurs doivent porter des vêtements de flottaison personnels en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau, sauf brièvement lorsqu'ils changent ou ajustent leurs vêtements ou leur équipement personnel. Les combinaisons humides ou les combinaisons étanches ne sont pas considérées comme des dispositifs de flottaison personnels.

1.3 L'Appendice P des RCV, Procédures Spéciales pour la Règle 42, s'applique. Les règles P2.2, P2.3 et P2.4 ne seront pas en vigueur. La règle P2.1 s'appliquera à chaque infraction à la règle 42.

1.4 Les protocoles liés au covid-19 peuvent être publiés à tout moment et indiquer quand ils entreront en vigueur.

#### 2 Instructions de course

2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 12h00 le 7 juin 2023 à <https://www.byc.qc.ca/racing/lasermasters/> et sur le tableau d'affichage au pavillon du parking du bas du yacht Club.

2.2 Les instructions de course comprendront les instructions de l'annexe S des RCV, les instructions de course standard et les instructions de course supplémentaires, y compris les diagrammes de parcours.

#### 3 Communication

3.1 Le tableau d'affichage officiel en ligne sera lié à partir de la page Web de l'événement <https://www.byc.qc.ca/racing/lasermasters/>. Des copies papier de tous les avis affichés sur le tableau d'affichage officiel seront également affichés sur le tableau d'affichage au pavillon du parking du bas du yacht Club

3.2[DP] En course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux..

#### **4 Admissibilité et inscription**

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux ILCA-7, ILCA-6 et ILCA-4 pilotés par des concurrents âgés de 30 ans et plus au 9 juin 2023.

4.2 Règle de changement de gréement

Si un minimum de 12 inscriptions ILCA-7 et 12 ILCA-6 ont été reçues avant la date limite d'inscription anticipée, les deux flottes auront des départs séparés et la règle d'échange de gréement ne s'appliquera pas.

Dans le cas où il n'y aurait pas de départs séparés pour les flottes ILCA 7 et ILCA 6, tous les participants doivent commencer et finir ensemble et être classés comme une seule flotte, et la règle d'échange de gréement s'appliquera.

Les concurrents peuvent choisir les gréements ILCA-7, ILCA-6 ou ILCA-4 à leur discrétion et changer de gréement tout au long de la régata, à condition que tous les changements de gréement soient effectués à terre et que toutes les voiles aient le même numéro. et les ILCA-4 seront toujours en vigueur.

Cela modifie la règle de classe ILCA 29 (d) avec l'autorisation de l'International Laser Class Association of North America.

4.3 Les tranches d'âge sont les suivantes:

- 30-44 Apprenti Master
- 45-54 Master
- 55-64 Grand Master
- 65-74 Great Grand Master
- 75+ Légende

4.4 Tous les participants doivent être membres actuels de l'ILCA Amérique du Nord.

4.5 Tous les participants doivent être membres actuels de leur autorité de voile provinciale et/ou nationale.

4.6 Les bateaux peuvent participer à l'événement en s'inscrivant en ligne à partir du lien <https://forms.gle/JQcfQacGVeVoenxa8>

4.7 Pour être considéré comme inscrit à l'événement, un bateau doit remplir toutes les conditions d'inscription et payer tous les frais.

## 5 Frais

5.1 Les frais d'inscription sont les suivants:

- Frais d'inscription anticipée avant le 9 mai 2023 - \$155.22 (incluant taxes)
- Frais d'inscription standard après le 9 mai 2023 - \$183.96 (incluant taxes)

Ces frais comprennent tous les frais de course, l'entreposage temporaire pour les bateaux en visite, un baril de bière après la course vendredi et samedi, BBQ Vendredi après les courses, Fruits sur l'eau, le repas du Samedi soir

Le repas du samedi soir sera au choix Saumon ou steak.

Repas additionnel du Samedi soir disponible au coût de \$30.00 chaque, l'option devra être choisie à l'enregistrement.

## 6 Horaire

6.1 L'inscription sera disponible en ligne du 18 février 2023 au 4 juin 2023.

6.2 Jeudi 8 juin

- 16 h à 20 h : enregistrement des concurrents, inscription en personne et inspection des voiles

Vendredi 9 juin

- 08h00–09h30 : enregistrement des concurrents, enregistrement en personne et inspection des voiles
- 11h00 : Réunion des Skippers
- 12h00 : Signal d'avertissement pour la première des 3 courses programmées
- BBQ

Samedi 10 juin

- 10h30 : Signal d'avertissement pour la première des 3 courses programmées
- Dîner social de l'événement après les course de la journée

Dimanche 11Juin

- 10h30 : Signal d'avertissement pour la première des 3 courses programmées
- 1500 h : Aucun signal d'avertissement ne sera émis après cette heure
- Remise des prix dès que possible

## 7 Inspection de l'équipement

7.1 Chaque coque doit afficher une décalcomanie de classe de certification. Chaque grand-voile doit avoir des numéros de voile correctement attachés et placés et la présence d'un bouton de redevance ILCA.

7.2 Toutes les coques doivent afficher une décalcomanie de classe de certification à l'arrière du cockpit (voir les règles de l'ILCA, partie 2, section 4). Le RC émet une autorisation générale conformément aux règles de l'ILCA, partie 2. 4.5 : les concurrents peuvent utiliser une voile avec des numéros différents du numéro de voile attribué à la coque.

7.3 [DP] Les voiles doivent être présentées pour inspection à l'enregistrement à partir du 8 juin à 16h00. L'inspection des voiles peut également avoir lieu en téléchargeant une photo du numéro de voile et du bouton de classe sur le site d'inscription.

7.4 Les équipements pourront être mesurés avant la course et pourront également être vérifiés sur place à tout moment pendant la régata. Notez que les chiffres et les lettres dessinés sur la voile avec des stylos à encre permanente ne sont pas légaux. Reportez-vous à <http://www.laserinternational.org/sailnos.htm> pour des instructions détaillées

## **8 Lieu**

8.1 Le lieu de l'événement est le Beaconsfield Yacht Club, 26 chemin Lakeshore, Beaconsfield, Québec, Canada

8.2 La zone de course est au Sud du Yacht Club sur le lac St-Louis

## **9 Parcours**

9.1 Les parcours seront spécifiés en détail dans l'Annexe A des Instructions de Course.

## **10 Pointage**

10.1 Deux (2) courses doivent être complétées pour constituer une série.

10.2 Le système de point bas tel que décrit dans le RRS Appendice A, Section A4 entre en vigueur avec les modifications suivantes :

Pour calculer les résultats globaux, un système de handicap basé sur l'âge est appliqué. Des points sont ajoutés à chaque arrivée en fonction de la tranche d'âge du concurrent, comme suit :

- o Apprenti : Ajouter 4 points
- o Maître : Ajouter 3 points
- o Grand Maître : Ajouter 2 points
- o Grand-Grand Maître : Ajouter 1 point
- o Légendes : Aucun point ajouté

10.3 Pour déterminer les résultats de chaque division d'âge, le classement général de chaque division sera utilisé. Les résultats des divisions ne sont pas recalculés en re-notant les résultats individuels dans les divisions d'âge.

10.4 Lorsque deux concurrents ou plus sont à égalité de points, l'égalité sera départagée comme suit :

- o À l'intérieur d'une division d'âge, une égalité doit être départagée tel que décrit dans la RCV Annexe A, Section A8.

o Dans toutes les divisions d'âge, une égalité doit être départagée en faveur du marin de la division la plus âgée.

10.5

(a) Lorsque moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Lorsque de 5 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en excluant son plus mauvais score.

## **11 Déclaration de risque**

11.1 RCV 3 stipule : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui appartient seule. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, des changements soudains de temps, une panne d'équipement, des erreurs de maniement du bateau, un manque de matelotage par d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessure. Le risque de blessure catastrophique permanente ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

11.2 L'autorité organisatrice, le Yacht Club de Beaconsfield, son personnel, ses bénévoles et ses commanditaires n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou la mort subis en lien avec, avant, pendant, ou après les Championnats canadiens des maîtres de l'ILCA 2022.

11.3 les concurrents devront avoir une assurance responsabilité civile adéquate.

## **12 Prix**

12.1 Des prix seront décernés au grand gagnant, aux compétiteurs gagnants dans chaque catégorie d'âge et classe de gréement et à la première navigatrice identifiée au classement général.

12.2 Des prix de tirage seront offerts à tous les concurrents et bénévoles de l'événement

## **13 Informations Complémentaires**

13.1 Des informations supplémentaires sont disponibles en contactant les co-présidents de la régata à [regatta@byc.qc.ca](mailto:regatta@byc.qc.ca)